

CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Accueil > Trouver une certification > Répertoire spécifique > Réaliser un bilan de compétences

← Retour à la recherche

Réaliser un bilan de compétences

Code de la fiche :
RS7069

Etat :
Active

↓ Télécharger la fiche ? Aide en ligne

L'essentiel



Code(s) NSF

315m : Ressources humaines, gestion de l'emploi
332t : Aide, conseil, orientation, soutien socio-éducatif
333 : Enseignement, formation



Formacode(s)

44595 : Technique orientation professionnelle



Date d'échéance
de l'enregistrement

28-02-2028

Certificateur(s)

Résumé de la certification

Secteur d'activité

Voie d'accès

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Base légale

Pour plus d'informations

Certificateur(s)

Une question ? ✕



Nom légal	Siret	Nom commercial	Site internet
C P O	79084982200032	AAC FORMATION	https://aac-formations.fr/

Résumé de la certification

Objectifs et contexte de la certification :

Ce dispositif atteste de compétences professionnelles relatives à la mise en oeuvre de la méthodologie du bilan de compétences à travers toutes ses phases, en respectant le cadre légal en vigueur.

Compétences attestées :

Réaliser l'entretien d'informations préliminaires au bilan de compétences en prenant en compte les attentes, les motivations, les ressources, les contraintes et le contexte du bénéficiaire (y compris sa situation éventuelle de handicap), tout en lui présentant la méthodologie d'accompagnement et les démarches administratives de financement afin de définir précisément et de manière conjointe les objectifs à atteindre et d'aboutir à sa contractualisation dans le respect du cadre législatif (défini dans le Code du travail (Articles R.6313-4 à R.6313-8) et déontologique.

Réaliser, tout au long du processus de bilan de compétences, les obligations administratives à respecter (feuille d'émargements, conventions, éléments spécifiques au financement visé, planning de l'accompagnement, documents de finalisation de l'action) afin d'en assurer le bon déroulement, faciliter les prises en charge et garantir la conformité aux réglementations en vigueur (Qualiopi).

Sélectionner les tests psychométriques, libres d'utilisation et sans nécessité d'habilitation, les plus appropriés en fonction des besoins spécifiques du bénéficiaire et de son profil afin de choisir ceux qui seront les plus adaptés à l'obtention d'informations utiles à la détection de potentialités comportementales à explorer et exploiter.

Dérouler les trois étapes du processus du bilan de compétences (entretien préliminaire, phase d'investigation, phase de conclusion) en s'appuyant sur les outils spécifiques à chacune des phases (test de personnalité, test d'intérêt et de motivation, valeurs, ressources mobilisables...), afin de faire émerger différentes pistes possibles pour de futurs projets professionnels du bénéficiaire dans des conditions de confiance lui permettant d'être totalement libre et autonome dans sa communication et ses choix.

Accompagner le bénéficiaire à définir son projet de carrière, avec ou non une autre alternative de projet principal possible, à partir des résultats et informations obtenus, en s'assurant qu'ils soient réalistes, réalisables, adaptés à ses aspirations et compétences, afin de l'aider à se projeter dans son parcours professionnel avec une vision claire, factuelle et prête à être opérationnelle.

Élaborer une synthèse écrite de l'accompagnement réalisé dans le respect du cadre légal de ce type de document, en y restituant les résultats obtenus, les pistes pouvant être explorées, les conseils pratiques à mettre en œuvre afin d'aider le bénéficiaire à la mise en place d'un plan d'action.

Modalités d'évaluation :

Évaluation écrite sur le contenu du cadre législatif et déontologique sous la forme d'un QCM.

Mise en situation professionnelle portant sur l'accompagnement d'un bénéficiaire dans le cadre d'un bilan de compétences avec soutenance orale et remise d'un rapport écrit.

Secteur d'activité

Références juridiques des réglementations d'activité :

Le bilan de compétences est régi par le Code du Travail : article L6313-4, R6313-4 à R6313-8, L6323-1 à L6323-6 à D6323-8.

Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences.

Une question ? ✕

Voie d'accès

Le cas échant, prérequis à l'entrée en formation :

Justifier d'une certification professionnelle de niveau 5 minimum

Expérience professionnelle dans l'accompagnement des publics pour développer leurs compétences professionnelles, leurs expériences, leurs parcours et leurs employabilités

Expérience dans la conduite d'entretiens de gestion et de soutien de carrière avec des rédactions des comptes-rendus de synthèse

Avoir un besoin concret de compléter ses champs d'intervention par l'accompagnement au bilan de compétences

Les prérequis sont vérifiés lors d'un entretien de candidature avec examen d'entrée.

Le cas échant, prérequis à la validation de la certification :

Voie d'accès à la certification	Oui	Non	Composition des jurys	Date de dernière modification
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	-	-
En contrat d'apprentissage		X	-	-
Après un parcours de formation continue	X		2 membres internes à l'organisme certificateur 2 professionnels extérieurs à l'organisme certificateur, dont la qualité est en lien avec la certification visée.	03-03-2025
En contrat de professionnalisation		X	-	-
Par candidature individuelle		X	-	-
Par expérience		X	-	-

Liens avec d'autres certifications professionnelles, certifications ou habilitations

Aucune correspondance

Base légale

Date de décision	Une question ? ✕ 28-02-2025
Durée de l'enregistrement en années	3

Date d'échéance de l'enregistrement	28-02-2028
Date de dernière délivrance possible de la certification	27-08-2028

Pour plus d'informations

Statistiques :

Lien internet vers le descriptif de la certification :

<https://aac-formations.fr/formation-bilan-de-competences>

Le certificateur n'habilite aucun organisme préparant à la certification

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation :

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

Une question ? ✕